

**Arrêté portant nomination d'un chargé de projet
« Gymnase bioclimatique sud »**

LE PRESIDENT

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1 et L712-2;

VU les statuts de l'Université de La Réunion;

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 8 septembre 2016 relative à l'élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mai 2017 portant nomination et classement de Madame Christine PARAMÉ, ingénieure en chef hors classe dans l'emploi de Directeur Général des Services (DGS) de l'Université de La Réunion pour une première période de quatre ans, du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur le Dr. Fabrice VIALE, Maître de conférences, est nommé chargé de projet « Gymnase bioclimatique sud » de l'Université de La Réunion.

ARTICLE 2 : Monsieur le Dr. Fabrice VIALE portera, avec l'appui des services compétents, les projets de développement des infrastructures intégrés au Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

ARTICLE 3 : Cette nomination prend effet à compter du 24 septembre 2018.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 septembre 2018

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

